

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Eau-Environnement
Cellule Milieux Aquatiques

Constitution du dossier d'Autorisation Environnementale

PETITIONNAIRE :

OPERATION :

- * - Un exemplaire informatique du dossier devra être également fourni sous format "PDF ZIP" lors du dépôt du dossier
- * - Les documents devront être imprimés recto-verso sous format A4 ou A3 (Plans A3)

LISTE DES PIÈCES SUIVANT LES PROCÉDURES CONCERNÉES	Attestation Demandeur Pièces remises	Vérification Guichet Unique	N° Page du Dossier
--	---	-----------------------------------	-----------------------------

- Art. R. 181-13 - Eléments communs de la demande d'autorisation environnementale

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET				
CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	Identité du demandeur Personne physique → Nom, prénoms → Adresse complète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Personne morale → Dénomination ou raison sociale, forme juridique → N° SIRET → Adresse du siège social → Qualité du signataire de la demande → Délibération (Collectivité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Localisation du projet → Mention du lieu du projet → Plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, à défaut 1/50 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Propriété du terrain d'assiette du projet → Attestation de propriété → Attestation du droit de réaliser le projet → convention - DIG → Attestation qu'une procédure est en cours pour conférer ce droit → DUP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Description de la nature et du volume de l'activité, de l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés mis en œuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Rubriques des nomenclatures dont le projet relève	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Moyens de suivi et de surveillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Conditions de remise en état du site après exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Le cas échéant, la nature, l'origine et le volume des eaux utilisées ou affectées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Eléments graphiques utiles à la compréhension des pièces du dossier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Note de présentation non technique (3 pages maximum pour transmission CODERST)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LISTE DES PIÈCES SUIVANT LES PROCÉDURES CONCERNÉES		Attestation Demandeur Pièces remises	Vérification Guichet Unique	N° page du dossier
PROJET SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	- Projet soumis à évaluation environnementale - Etude d'impact (<i>Art. R. 122-2 et R. 122-3</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Etude d'impact actualisée (<i>Art. L. 122-1-1</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PROJET NON SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	Projet non soumis à évaluation environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas : - Décision de l'Autorité Environnementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Indication des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Étude d'incidence environnementale prévue par l' Art. R.181-14 :			
	Lorsque le projet est susceptible d'affecter les intérêts mentionnés à l'article L.211-1, l'étude d'incidence environnementale porte sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en tenant compte des variations saisonnières et climatiques			
	- Description de l'état actuel du site sur lequel le projet doit être réalisé et de son environnement ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur les intérêts mentionnés à l'article l' <i>Art. L.181-3</i> eu égard à ses caractéristiques et à la sensibilité de son environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé, de compensation et justification éventuelle de l'impossibilité de compenser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Mesures de suivi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Indication des conditions de remise en état du site après exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Résumé non-technique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives au regard des enjeux aquatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Justification de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE ou SAGE) - Ne pas reprendre la rédaction complète des orientations. L'intitulé des orientations suffit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Justification de la compatibilité du projet avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionné à l' <i>Art. L.566-7</i> - (<i>Idem SDAGE</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Justification de la contribution du projet à la réalisation des objectifs mentionnés à l' <i>Art L.211-1</i> ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l' <i>Art. D.211-10</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Projet susceptible d'affecter un ou des sites Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Evaluation au regard des objectifs de conservation de ces sites (contenu <i>Art. R.414-23</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LISTE DES PIÈCES SUIVANT LES PROCÉDURES CONCERNÉES		Attestation Demandeur Pièces remises	Vérification Guichet Unique	N° Page du Dossier
- Art. R.181-15				
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale est complété par les pièces, documents et informations propres aux activités, installations, ouvrages et travaux prévus par le projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte				
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES				
ASSAINISSEMENT	- Art. D.181-15-1 – Lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 1° de l'article L.181-1, le dossier de demande est complété dans les conditions suivantes			
	- Stations d'épuration d'une agglomération d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non-collectif : fournir une description du système de collecte des eaux usées et une description des modalités de traitement des eaux collectées			
	- Système de collecte			
	- Description de la zone desservie par le système de collecte et des conditions de raccordement des immeubles desservis, ainsi que les déversements d'eaux usées non-domestiques existants, faisant apparaître, lorsqu'il s'agit d'une agglomération d'assainissement, le nom des communes qui la constituent et sa délimitation cartographique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	-Présentation de ses performances et des équipements destinés à limiter la variation des charges entrant dans la station d'épuration ou le dispositif d'assainissement non-collectif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Évaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, à collecter, ainsi que leurs variations, notamment les variations saisonnières et celles dues à de fortes pluies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Calendrier de mise en œuvre du système de collecte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Modalités de traitement			
	- Objectifs de traitement retenus compte tenu des obligations réglementaires et des objectifs de qualité des eaux réceptrices ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Valeurs limites des pluies en deçà desquelles ces objectifs peuvent être garantis à tout moment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Capacité maximale journalière de traitement de la station d'épuration pour laquelle les performances d'épuration peuvent être garanties hors périodes inhabituelles pour les différentes formes de pollution traitées, notamment pour la demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DB05) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Localisation de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non-collectif et du point de rejet, et caractéristiques des eaux réceptrices des eaux épurées ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	- Calendrier de mise en œuvre des ouvrages de traitement ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Modalités prévues d'élimination des sous-produits issus de l'entretien du système de collecte des eaux usées et du fonctionnement de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non-collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
- Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées				
- Évaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, parvenant au déversoir, ainsi que leurs variations, notamment celles dues aux fortes pluies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Détermination du niveau d'intensité pluviométrique déclenchant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une estimation de la fréquence des événements pluviométriques d'intensité supérieure ou égale à ce niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Estimation des flux de pollution déversés au milieu récepteur en fonction des événements pluviométriques retenus au 2° et l'étude de leur impact	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DIGUES & BARRAGES	- Lorsqu'il s'agit d'ouvrages mentionnés à la rubrique 3.2.5.0 du tableau de l'Art. R.214-1			
	- En complément des informations prévues au 4° de l'Art. R.181-13 des consignes de surveillance de l'ouvrage en toutes circonstances et des consignes d'exploitation en période de crue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Une note décrivant les mesures de sécurité pendant la première mise en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Une étude de dangers si l'ouvrage est de classe A ou B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Une note précisant que le porteur de projet disposera des capacités techniques et financières permettant d'assumer ses obligations à compter de l'exécution de l'autorisation environnementale jusqu'à la remise en état du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Sauf lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise, tout document permettant au pétitionnaire de justifier qu'il aura, avant la mise à l'enquête publique, la libre disposition des terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux nécessaires à la construction de l'ouvrage doivent être exécutés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LISTE DES PIÈCES SUIVANT LES PROCÉDURES CONCERNÉES		Attestation Demandeur Pièces remises	Vérification Guichet Unique	N° Page du Dossier
DIGUES & BARRAGES (SUITE)	- En complément du 7° de l' Art. R.181-13 , si l'ouvrage est construit dans le lit mineur d'un cours d'eau, l'indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique ; le profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; un plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; un plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Lorsqu'il s'agit d'ouvrages mentionnés à la rubrique 3.2.6.0 du tableau de l'Art. R.214-1, la demande comprend en outre, sous réserve des dispositions du II de l'Art. R.562-14, et du II de l'Art. R.562-19			
	- En complément des informations prévues au 5° de l' Art. R.181-13 et à l'Art. R.181-14 , l'estimation de la population de la zone protégée et l'indication du niveau de la protection, au sens de l' Art. R.214-119-1 , dont bénéficie cette dernière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- La liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des ouvrages préexistants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations et les submersions ainsi que, lorsque le pétitionnaire n'est pas le propriétaire de ces ouvrages, les justificatifs démontrant qu'il en a la disposition ou a engagé les démarches à cette fin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Dans les cas de travaux complémentaires concernant un système d'endiguement existant, au sens de l' Art. R.562-13 , la liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des digues existantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Les études d'avant-projet des ouvrages à modifier ou à construire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- L'étude de dangers établie conformément à l' Art. R.214-116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- En complément des informations prévues au 4° de l' Art. R.181-13 , des consignes de surveillance des ouvrages en toutes circonstances et des consignes d'exploitation en période de crue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PLANS DE GESTION	- Lorsqu'il s'agit d'un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien régulier d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau prévue par l'Art. L.215-15			
	- Démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Liste des obstacles naturels ou artificiels, hors ouvrages permanents, préjudiciables à la sécurité des sports nautiques non-motorisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Le programme pluriannuel d'interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Modalités de traitement des sédiments déplacés, retirés ou remis en suspension dans le cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HYDROELECTRICITE	- Lorsqu'il s'agit d'installations utilisant l'énergie hydraulique			
	- En complément du 4° de l' Art. R.181-13 , avec les justifications techniques nécessaires, le débit maximal dérivé, la hauteur de chute brute maximale, la puissance maximale brute calculée à partir du débit maximal de la dérivation et de la hauteur de chute maximale, et le volume stockable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Une note justifiant les capacités techniques et financières du pétitionnaire et la durée d'autorisation proposée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	-Sauf lorsque la déclaration d'utilité est requise au titre de l' Art. L.531-6 du code de l'énergie, tout document permettant au pétitionnaire de justifier qu'il aura, avant la mise à l'enquête publique, la libre disposition des terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux nécessaires à l'aménagement de la force hydraulique doivent être exécutés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Pour les usines d'une puissance supérieure à 500 kW, les propositions de répartition entre les communes intéressées de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- En complément du 7° de l' Art. R.181-13 , l'indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique, le profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; - Un plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; - Un plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau de l'avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Si le projet du pétitionnaire prévoit une ou plusieurs conduites forcées dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté du ministre chargé de la transition écologique et solidaire au regard des risques qu'elles présentent, l'étude de dangers établie pour ces ouvrages conformément à l' Art. R.214-116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PRELEVEMENTS	- Lorsque l'autorisation environnementale porte sur les prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique			
	- Premier plan annuel de répartition prévu au deuxième alinéa de l'Art. R.214-31-1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DIG	- Lorsque l'autorisation environnementale porte sur un projet qui doit être déclaré d'intérêt général dans le cadre de l'Art. R.214-88			
	- le cas échéant éléments mentionnés à l'Art. R.214-99	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOUES	- Lorsque l'autorisation environnementale porte sur un épandage de boues			
	- Etude préalable dont le contenu est précisé à l'Art. R.211-37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Programme prévisionnel d'épandage dans les conditions fixées par l'Art. R.211-39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Éléments mentionnés à Art. R.211-46 lorsqu'il s'agit d'un projet relevant de la rubrique 2.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'Art. R.214-1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITE CLASSÉ	- Art. D.181-15-4 - Autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement			
	- Description générale du site classé ou en instance de classement accompagnée d'un plan de l'état existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Plan de situation du projet, mentionné à l'Art. R.181-13, qui précise le périmètre du site classé ou en instance de classement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan et d'une analyse des impacts paysagers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Plan masse et coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Nature et couleur des matériaux envisagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Traitement des clôtures ou aménagements et des éléments de végétation à conserver ou à créer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Montages larges photographiques ou dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RESERVES NATURELLES	- Art. D.181-15-3 Autorisation de travaux en réserve naturelle nationale			
	- Éléments suffisants permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement mentionnés au 4° du I de l'Art. R.332-24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ESPÈCES PROTÉGÉES	- Art. D.181-15-5 - Dérogation au titre du 4° de l'article L.411-2			
	- Espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Périodes ou dates d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- S'il y a lieu, mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Qualification des personnes amenées à intervenir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Protocoles des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Modalités de compte rendu des interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LISTE DES PIÈCES SUIVANT LES PROCÉDURES CONCERNÉES		Attestation Demandeur Pièces remises	Vérification Guichet Unique	N° Page du Dossier
DÉFRICHEMENT	- Art. D.181-15-9 - Autorisation de défrichement			
	- Déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande. Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l' Art. R.341-2 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Localisation de la zone à défricher sur le plan de situation mentionné au 2° de l' Art. R.181-13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Indication de la superficie à défricher, par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Lorsque le terrain relève du régime forestier, ces informations sont produites dans les conditions de l' Art. R.341-2 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Extrait du plan cadastral.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réservé Guichet Unique	
Dossier complet	<input type="checkbox"/>